

Image not found or type unknown



Victime d'un braquage à main armée

Par **titi**, le **23/05/2008 à 14:30**

Bonjour, Suite à un braquage à main armée dont j'ai été victime su mon lieu de travail, il y a 2 ans et demi, mon dossier a été classé récemment. Je dois déposer un dossier auprès de la commission d'indemnisation d'aide aux victimes. r nJ'aurais voulu savoir cmment ça se passe, on m'a dit que je devais passer une expertise psychologique et qu'après pour l'indemnisaion ce sont des barêmes. r nLe braqueur n'a pas été retrouvé. r nSuite à ce préjudice il y a des choses que je ne ferais plus..... r nCombien je peux estimer avoir? r nMerci de votre réponse